



# TENDER AMENDMENT

**RETURN BIDS TO:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3  
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

**Issuing Office:**

Parks Canada Agency  
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300  
Calgary, AB T2P 3M3

# MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,  
Calgary, AB T2P 3M3  
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300  
Calgary (AB) T2P 3M3

<b>Title:</b> Remplacement du ponton de la traversée du terrain de camping de groupe de la rivière Belly, parc national du Canada des Lacs-Waterton		
<b>Solicitation No.: / N° de l'invitation :</b> 5P420-16-5137/A	<b>Amendment No.: / N° de modification de l'invitation :</b> 001	<b>Date:</b> July 29, 2016  <b>Date :</b> 29 juillet 2016
<b>GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG :</b> PW-16-00740113		
<b>Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :</b>		
<b>At:</b> 02:00 PM	<b>On:</b> August 4, 2016	<b>Time Zone:</b> Mountain Daylight Time (MDT)
<b>À :</b> 14h00	<b>Le :</b> 4 août 2016	<b>Fuseau horaire :</b> Heure avancée des Rocheuses (HAR)
<b>Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nicole Levesque-Welch		
<b>Telephone No.: / N° de téléphone :</b> (403) 292-4691	<b>Fax No.: / N° de télécopieur :</b> (403) 292-4475	<b>Email Address: / Courriel :</b> <a href="mailto:nicole.levesque-welch@pc.gc.ca">nicole.levesque-welch@pc.gc.ca</a>
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)</b>		
<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Address - Adresse</b>		
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>		
<b>Title - Titre</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



## MODIFICATION 001

La présente modification vise à afficher la feuille des présences et le compte rendu de la visite facultative des lieux qui s'est déroulée le 21 juillet 2016 pour l'appel d'offres 5P420-16-5137/A.

### A. COMPTE RENDU DE LA VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

Emplacement : Bâtiment des opérations, salle de réunion de la conservation des ressources, parc national du Canada des Lacs-Waterton

Date : 21 juillet 2016 à 10 h

Présents : Chris Mariotti – APC, Sacha Osolo – APC, Véronique Proulx – APC, Erin Rowlands – APC

Article	Description	Mesure de suivi à prendre
1.0	<p>-L'APC fait les présentations au personnel du parc et énonce l'ordre du jour de la réunion (attentes de l'APC, dates importantes, environnement, visite des lieux).</p> <p>-Tetra Tech, expert-conseil</p> <p>-Une visite des lieux suit la réunion.</p>	Information
1.1	<p>Dates importantes</p> <p>-4 août 2016 : clôture de l'appel d'offres</p> <p>-16 août 2016 : attribution provisoire du contrat</p> <p>-12 septembre 2016 : début des travaux de construction</p> <p>-7 octobre 2016 : achèvement du projet</p> <p>Environnement</p> <p>-Tout l'équipement devra être inspecté avant de l'apporter sur les lieux. L'équipe chargée de l'environnement invite les experts-conseils et les entrepreneurs à lire les règles régissant l'environnement.</p> <p>Documents à soumettre avant le début des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calendrier du projet;</li> <li>- plan de santé et sécurité;</li> <li>- levé préalable à la construction;</li> <li>- plan de protection de l'environnement;</li> <li>- plan de travail et d'installation du ponceau.</li> </ul> <p>-Parcs Canada doit avoir suffisamment de temps pour examiner ces documents et fournir de la rétroaction avant le début des travaux (deux semaines).</p>	Information
1.2	<p>Visite des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'emplacement du projet est examiné avec les soumissionnaires.</li> <li>- Toutes les questions posées sont consignées (voir la page des questions) et les réponses seront affichées sur le site d'achats et ventes.</li> <li>- La visite des lieux qui a suivi la réunion s'est terminée vers 11 h 30.</li> </ul>	



## B. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Quelle est l'épaisseur d'asphalte requise? Quel est le type de mélange d'asphalte requis? Pourriez-vous s'il vous plaît nous indiquer le type de mélange prescrit dans la norme de Lethbridge citée en renvoi?
- R1. Le mélange d'asphalte doit être de type III, selon les prescriptions du paragraphe 2.1.1 de la section 32 12 16, Revêtement de chaussée en béton bitumineux, du devis contractuel.
- Q2. Est-ce qu'il est possible de retenir les services de Tetra Tech aux fins d'essais du contrôle de la qualité?
- R2. Non, les services de Tetra Tech ne peuvent être retenus par un entrepreneur aux fins d'essais du contrôle de la qualité dans le cadre de ce projet.
- Q3. Faut-il prévoir une armature dans les blocs d'usure en béton coulé en place de chaque côté du ponceau?
- R3. Oui, il faut prévoir de l'acier d'armature. Consulter les détails figurant dans les changements apportés au devis de la présente modification.
- Q4. L'enrochement de 50 kg doit-il être angulaire ou serait-il acceptable d'utiliser de la pierre de champ? Est-ce similaire aux spécifications de classe 1 ou 2 (Alberta Transportation)?
- R4. Oui, l'enrochement de 50 kg doit être angulaire; voir les détails figurant dans les changements apportés au devis de la présente modification. Les exigences relatives à l'enrochement pour ce projet semblent similaires, mais elles ne sont pas identiques aux spécifications de classe 1 ou 2 en matière d'enrochement d'Alberta Transportation. Les exigences relatives à l'enrochement dans la section 31 23 33, Excavation, creusage de tranchées, remblayage et compactage, du devis contractuel doivent avoir préséance sur les spécifications d'Alberta Transportation ou toute autre spécification dans le cadre de ce projet.
- Q5. Où pouvons-nous éliminer les arbres?
- R5. Les arbres et branches de plus de 50 mm de diamètre doivent être coupés en longueurs de 3 m et acheminés à la cour d'entretien de l'APC. Tous les éléments plus petits peuvent être apportés à la fosse de brûlage dans la cour d'entretien de l'APC ou éliminés en dehors des lieux, à l'extérieur du parc.
- Q6. L'entrepreneur peut-il camper dans le terrain de camping de la rivière Belly pendant les travaux?
- R6. Non.
- Q7. Est-ce que l'APC fournira des contenants à l'épreuve des ours?
- R7. Voir l'article 1.18, Entreposage et enlèvement des matériaux de rebut, à la section 01 35 43 du devis contractuel.
- Q8. Est-ce que l'APC fournira du cordage aux fins de levage en place du ponceau à dalot en béton ainsi que des sections du couvercle? Le cas contraire, est-ce que l'entrepreneur devrait fournir à l'APC le cordage aux fins de levage certifié à l'achèvement du projet?
- R8. Non, l'APC ne fournira aucun cordage aux fins de levage dans le cadre du projet. L'entrepreneur n'a pas non plus à fournir le cordage aux fins de levage à l'APC à l'achèvement du projet.
- Q9. Est-ce qu'il y a des aires d'entreposage temporaire désignées pour les matériaux, le matériel et l'équipement?
- R9. Toutes les aires d'entreposage temporaire requises doivent être situées à l'intérieur des aires de gravier déjà perturbées, sur le terrain de camping. Aucune aire additionnelle à l'extérieur de ces aires en gravier déjà perturbées ne sera accordée.



Q10. Est-ce que des travaux peuvent être effectués dans le cours d'eau lorsque de l'eau s'y trouve? Est-ce qu'il y a une période de frai de l'omble à tête plate pendant la période des travaux?

R10. Voir l'article 2.2, Achèvement des travaux et dossier d'atténuation – périodes particulières, à la section 01 11 10 du devis contractuel.

## C. CHANGEMENT AUX SPÉCIFICATIONS

### 1. Section 03 30 00 – Cast-in-place Concrete

#### Insérer:

2.3 Reinforcing Steel

- .1 Reinforcing steel: billet steel, 400 MPa deformed bars to CSA G30.18-09 (R2014) unless indicated otherwise.

#### Effacer:

3.2 Formwork

- .1 Install formwork to ensure areas of cast-in-place concrete visible upon completion of the work have a straight and uniform finish (+/- 20 mm).
- .2 Install formwork to ensure 10 mm – 15 mm gap remains once Concrete Box Culvert removable lids are installed.
- .3 Ensure minimize dimensions for cast-in-place concrete are achieved. Utilize common fill and granular base for remaining formwork as needed.

#### Insérer:

3.2 Formwork and Reinforcing Steel Installation

- .1 Install formwork to ensure areas of cast-in-place concrete visible upon completion of the work have a straight and uniform finish (+/- 20 mm).
- .2 Install formwork to ensure 10 mm – 15 mm gap remains once Concrete Box Culvert removable lids are installed.
- .3 Ensure minimize dimensions for cast-in-place concrete are achieved. Utilize common fill and granular base for remaining formwork as needed.
- .4 Install reinforcing steel in accordance with CSA A32.1-09/A23.2-09 (R2014) and the following:
  - .1 Install two 15M steel reinforcing steel bars in each cast in place concrete wear block (each side of culvert) for the length of the wear block. Center the steel reinforcing bars from the edges of the wear block with one 15M bar located 75 mm from the bottom of the wear block, and one 15M bar 75 mm from the top of the wear block.
  - .2 Maintain 75 mm clear concrete cover to the steel reinforcing.
  - .3 Secure bars to formwork or use other purpose build supports, spacers, and chairs to ensure steel reinforcement maintains design location during concrete pour.



2. Section 31 23 33 – Excavation, Trenching, Backfilling, and Compaction

**Effacer:**

- 2.1.1.1 Stone consisting of hard durable particles free from clay lumps, frozen material and other deleterious materials, and free from splits, seams or defects likely to impair its soundness during handling or under action of water.

**Insérer:**

- 2.1.1.1 Angular quarried stone consisting of hard durable particles free from clay lumps, frozen material and other deleterious materials, and free from splits, seams or defects likely to impair its soundness during handling or under action of water.

3. Section 32 12 16 – Asphalt Concrete Pavement

**Effacer:**

- 1.4.1 The Contractor shall submit in writing to the Departmental Representative for review and approval the Mix Design a minimum of five (5) days prior to commencing Asphalt Concrete Pavement. Upon approval by the Departmental Representative, the Mix Design will become the Job Mix Formula for the Project.

**Insérer:**

- 1.4.1 The Contractor shall submit in writing to the Departmental Representative for review and approval the Mix Design a minimum of five (5) days prior to commencing Asphalt Concrete Pavement. Upon approval by the Departmental Representative, the Mix Design will become the Job Mix Formula for the Project. The mix design shall be prepared and include all information required in accordance with City of Lethbridge Infrastructure Services Section 05140 – Section 2.2 Mix design for Mix Type III.

***Tous les autres termes et conditions resteront inchangés***